DIMENSIONS & PERSPECTIVES

FÉDÉRATION GENEVOISE
DES MÉTIERS DU BÂTIMENT



Agir pour Genève

Les associations économiques genevoises publient leurs propositions

Votations du 3 mars 2024

Pour une diversité de logements, accessibles à tous, dans le secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV)

« Air chantiers »

Une nouvelle directive cantonale et 13 fiches techniques pour accompagner les entreprises sur les chantiers

Editorial



Pierre-Alain L'HÔTE
Président FMB

L'année qui débute s'annonce incertaine. La conjoncture dans l'industrie de la construction montre quelques signes d'essoufflement, de façon relativement étonnante si l'on se réfère aux besoins en matière de logements, d'infrastructures, d'équipements, d'entretien, de rénovation, de transformation, d'assainissement (énergétique en particulier).

Face à cette situation, il est d'autant plus important de préserver des conditions-cadres de qualité pour permettre à nos entreprises, PME et artisans de continuer d'exercer leurs activités, d'offrir à leurs clients des prestations de qualité, de proposer de nombreuses places de travail avec d'excellentes conditions salariales et sociales, de former en masse notre jeunesse qui constitue les forces vives de demain, de contribuer à notre attractivité.

La thématique de la ressource, qui a occupé notre association faitière romande lors de la rencontre des Parlementaires fédéraux le 19 décembre dernier, en est une très bonne illustration, qui occupe très largement le débat politique, qu'il s'agisse de matières premières, d'énergie, d'espace et de territoire.

Or, si pendant des décennies, le mythe de la ressource infinie a pu alimenter les prévisions, force est aujourd'hui de constater que le temps est à la parcimonie. Cela ne doit pas nous conduire au renoncement, qu'il s'agisse d'aménagement du territoire, sous l'angle des constructions de bâtiments (logements, bureaux, équipements, locaux industriels, ateliers), des infrastructures de transport, des ressources naturelles, en particulier minérales, d'énergie et de main-d'œuvre ; mais la ressource, indispensable à notre développement, est un bien trop précieux pour l'utiliser sans discernement.

C'est dans ce contexte que les principales associations économiques du canton ont choisi de prendre le temps de la réflexion pour proposer une sorte de fil rouge pour les années à venir, contenant de nombreuses propositions très concrètes, non comme une réaction à tel ou tel dossier politique, non pour se positionner dans le cadre d'une campagne de votation particulière, mais dans un souci prospectif cohérent, si ce n'est exhaustif. Il s'agit d'un premier jalon de ce qui sera un travail itératif de longue haleine, la défense de conditions-cadres de qualité qui font de notre région un lieu attractif avec une qualité de vie élevée. Cela aura le mérite d'apporter des réponses aux inquiétudes que j'évoquais en préambule. Agissons pour Genève !

Bonne lecture !

Agir pour Genève : propositions des associations économiques

Les conditions-cadres de notre canton sont essentielles pour les activités économiques qui garantissent prospérité, emploi, manne fiscale, prestations à la population.

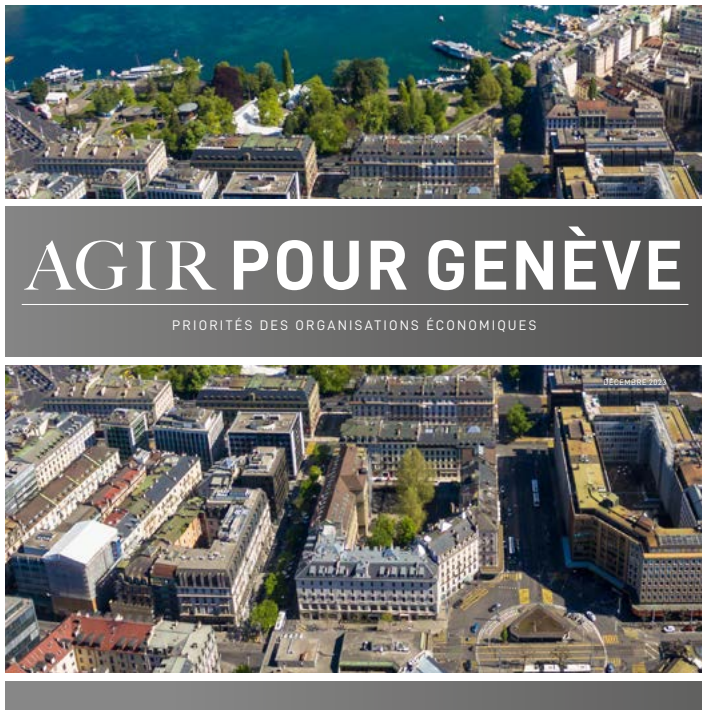
Pôle économique du pays, le canton de Genève se distingue par sa tradition d'ouverture, sa vocation internationale, la diversité de son tissu économique, l'excellence de sa place scientifique, ses infrastructures de qualité, un partenariat social fort. Ces atouts engendrent une prospérité élevée qui permet au canton d'offrir un large éventail de prestations publiques. Genève doit toutefois rester conscient de la relative fragilité de son attractivité, dans un contexte de vive concurrence intercantonale et internationale. Avec une charge fiscale lourde pour certaines catégories de contribuables, des dépenses étatiques élevées et un endettement important, l'objectif de finances publiques durablement saines reste d'actualité. Comme d'autres centres urbains, le canton est confronté à des enjeux en termes d'insertion et de formation, de mobilité ou de partage du territoire.

Le canton doit aussi faire face aux grandes transitions qui vont modifier notre modèle de société. Le vieillissement démographique, la décarbonation ou la révolution numérique sont autant d'opportunités que de défis supplémentaires.

Dans ce contexte, les entreprises sont un acteur clef pour répondre à ces enjeux. Pilier de notre société, elles fournissent la majeure partie des emplois, forment les jeunes et réinsèrent les personnes qui se trouvent en marge du marché du travail. Par leur forte contribution fiscale, elles permettent la réalisation des prestations publiques et participent à la cohésion sociale. Elles sont aussi un moteur de la recherche et de l'innovation, aux côtés des hautes écoles.

Les entreprises ont besoin de conditions-cadre favorables à l'activité économique qui assurent sécurité juridique et prévisibilité face aux changements. Une économie aussi globalisée que celle de Genève est plus sensible aux facteurs externes sur lesquels nous n'avons pas prise. Les conséquences de la pandémie de covid se font sentir en termes d'inflation ou de montée de politiques industrielles protectionnistes. La pression internationale en termes de fiscalité des personnes morales devient toujours plus forte, l'instabilité géopolitique augmente et influe sur les secteurs exportateurs et la hausse des prix de l'énergie pèse sur la production.

Alors que nous avons traversé plusieurs crises très profondes, que l'avenir est incertain, notre canton et notre région continuent de tirer leur épingle du jeu grâce à une remarquable résilience, une capacité productive et d'innovation rarement prise en défaut, une agilité remarquable, une compréhension des enjeux du monde d'aujourd'hui et de demain, une adaptation rapide et efficace aux nombreux défis qui se présentent. Notre qualité de vie doit beaucoup à ces qualités dont les entreprises actives sur place en sont autant le garant que le moteur. Mais rien n'est jamais acquis et pour maintenir de bonnes conditions-cadres permettant à ce paradigme de perdurer, quelques jalons méritent d'être posés, comme autant de rappels des attentes, besoins et priorités.



Pour la première fois, les principales organisations économiques genevoises se sont ainsi réunies pour mener un très important travail de fond qui a débouché sur la publication de propositions très concrètes, articulées autour des 11 thématiques prioritaires suivantes :

- Marché du travail ;
- Formation ;
- Fiscalité ;
- État et finances publiques ;
- Mobilité ;
- Infrastructures ;
- Aménagement du territoire ;
- Logement ;
- Durabilité ;
- Ouverture ;
- Grand Genève.

La FMB a évidemment été partie prenante de cette réflexion.

Les organisations économiques cantonales souhaitent rappeler les préoccupations actuelles des entreprises et leur volonté de faire face aux défis liés notamment à la durabilité. Cette feuille de route pragmatique appelle à répondre aux besoins les plus urgents pour permettre à l'activité économique de se déployer et de contribuer au bien-être de la société.

Fédération des Entreprises Romandes Genève
CCIG Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève
CGI Chambre genevoise immobilière Association des propriétaires
FMB Fédération genevoise des métiers du bâtiment
GEM Groupement des Entreprises Multinationales
UAPG Union des associations patronales genevoises

Oui à une diversité de logements accessibles à tous !

Le 3 mars prochain, nous serons appelés à voter sur deux objets qui concernent le secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV). Il s'agit de permettre la construction de 24% de PPE dans le projet (L 12291) d'une part et d'autre part de rendre, le cas échéant, abordable la PPE en droit de superficie (L 12290). Votées et validées au Grand Conseil, ces deux lois ont fait l'objet de référendums lancés par la Gauche et ayant abouti.

Avec ses 140 hectares, le PAV est l'un des plus grands projets de renouvellement urbain d'Europe. 12'400 nouveaux logements y sont prévus, soit l'équivalent de six années de production sur l'ensemble du canton. Pour Genève, il s'agit du projet du siècle. Dans un canton toujours frappé par l'une des plus fortes pénuries de logements de Suisse, l'arrivée de ces 12'400 logements est fortement attendue par l'ensemble des Genevois et de l'économie. Avec des terrains majoritairement en mains publiques, le PAV se veut et se doit d'être exemplaire.

Dans un souci de constante amélioration, le projet a connu au fil des années diverses modifications pour s'adapter d'une part au profil hors norme du périmètre, et aux besoins variés en logement des Genevois.

Un projet qui évolue pour répondre à la demande en logement

Il est à noter que jusqu'ici le projet prévoyait un minimum de 88% de logements locatifs et, en théorie, un maximum de 12% de logements en droit de superficie, pouvant notamment comprendre des logements en propriété par étage (PPE). Cependant, il est précisé sur le site Internet du Département du territoire que seuls 4% de PPE en droit de superficie sont prévus sur les terrains publics. À ce jour, aucune «vraie» PPE - c'est-à-dire en pleine propriété - n'est prévue alors que la demande des Genevois est énorme pour ce type de logement. La mixité sociale fait pourtant partie intégrante de l'ADN genevois et est indispensable à un quartier durable.

Partant du principe que le nouveau quartier Praille-Acacias-Vernets doit répondre aux besoins en logement de tous les Genevois, la loi «pour de la PPE dans le PAV» propose d'introduire 24% de PPE dans le PAV soit 2'328 logements en PPE.

Des logements abordables à l'achat

La PPE en zone de développement est une particularité genevoise : son prix d'achat est fixé et contrôlé par l'État pendant dix ans et les acquéreurs ont l'obligation d'occuper eux-mêmes le logement. Les prix de vente sont proches de CHF 6'800.-/m^2 (prix médian 2022 : CHF 6841.-/m^2). Particulièrement attractifs, les appartements réalisés dans cette zone se vendent en un temps record puisque l'offre est dramatiquement inférieure à la demande. En effet, pour chaque PPE à vendre, il y a 60 à 80 demandeurs qui remplissent l'ensemble des critères d'attribution, y compris les critères financiers. En dépit de cette demande, depuis 2018, sur les 9'936 logements construits en zone de développement, 82,8% sont du locatif et seulement 16,8% de la PPE. L'introduction de 24% de PPE permet de rendre la propriété accessible à de nombreux Genevois, compte tenu des prix qui y sont pratiqués. Précisons que la loi 12291 a un caractère dérogatoire de sorte que si ces deux lois étaient adoptées par le peuple, seuls les 24% de PPE se réaliseraient sans s'additionner aux 12% de PPE en droit de superficie (dont la réalisation serait alors suspendue).



Rendre la PPE en droit de superficie abordable

La L 12290, quant à elle, prévoit de porter la durée du droit de superficie de 60 ans à 99 ans et de réduire la rente de superficie de sorte que ces logements soient abordables. En effet, ils sont pour le moment bien plus chers à l'usage que les PPE classiques qui ont largement la préférence des Genevois.

La ville du quart d'heure est irréalisable sans mixité

Le Département du territoire promeut et vante les mérites d'un modèle urbanistique dit de la «ville du quart d'heure». Il indique s'en inspirer pour la réalisation des nouveaux plans de quartiers. Il s'agit de favoriser le développement d'une ville polycentrique, où la vie en proximité assure une mixité fonctionnelle et développe les interactions sociales, économiques et culturelles. Ainsi, ce type d'urbanisme contemporain milite pour la présence de tous les types d'habitat, dont la PPE, au sein des quartiers.

Au moment de réaliser 12'400 logements, assurons-nous qu'ils répondent à la demande de tous les Genevois en permettant à chacun de se loger à des prix accessibles et que ce nouveau quartier soit bel et bien un modèle de durabilité et de mixité sociale. Votons OUI le 3 mars !

Toutes les informations de la campagne sont à consulter sur www.pav-oui.ch

Directive cantonale « Air chantiers » 2023

Le Canton de Genève a publié, fin 2023, une directive cantonale afin de limiter les émissions dans l'air provenant des chantiers. Ce document est accompagné de 13 fiches techniques qui ont été élaborées en collaboration avec les associations professionnelles du bâtiment.

Les chantiers peuvent parfois être une source importante de nuisances pour les personnes travaillant ou habitant à proximité. Parmi celles-ci figurent les émissions de poussières, de composés organiques volatiles (COV) ou de gaz d'échappement provenant des machines équipées d'un moteur thermique. Le Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants de l'Office cantonal de l'environnement (OCEV - SABRA) traite régulièrement des plaintes provenant du voisinage de chantiers peu scrupuleux s'agissant de leurs impacts sur l'environnement.

Dans ce contexte, en décembre 2023, le SABRA a publié une directive cantonale qui clarifie les exigences dans ce domaine. Ces règles s'adressent à l'ensemble des entreprises du bâtiment qui travaillent dans le canton de Genève, le document étant disponible sur Internet : www.ge.ch/c/directive-airchantiers.

Pour rappel, l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir) pose le principe de la limitation des émissions à la source, principe également applicable sur les chantiers (OPAir, annexe 2, ch. 88). Toutefois, les situations à l'origine d'émissions excessives, ainsi que les mesures attendues, ne sont traitées que partiellement dans le cadre de la directive fédérale « Air chantiers » qui a été publiée par l'OFEV en 2016 et laisse donc de nombreuses questions sans réponse. De plus, les autorités d'exécution doivent prendre en compte le principe de proportionnalité, notamment concernant les aspects économiques.

La directive cantonale « Air chantiers » comble ces lacunes et identifie clairement quatre thématiques en lien avec la protection de l'environnement et du voisinage :

1. L'émission de poussières dans l'air extérieur ;
2. L'émission de poussières dans l'air intérieur ;
3. L'émission de composés organiques volatiles (COV) ;
4. L'émission des machines équipées de moteurs thermiques.







Une consultation des associations professionnelles concernées par ces thématiques, dont celles affiliées à la FMB, ainsi que de plusieurs représentants d'entreprises, ont permis d'élaborer et d'enrichir treize fiches techniques qui définissent l'état de la technique dans ce domaine. Ces fiches accompagnent et complètent la directive cantonale en traitant des principales typologies de travaux qui sont particulièrement problématiques en matière d'émissions. Elles mettent en avant les enjeux et les solutions pour limiter les émissions de poussières et de certains composés nocifs pour la santé des personnes et pour l'environnement. Elles proposent des solutions simples à mettre en œuvre qui permettent de réduire de manière efficace les émissions dans l'air lors des travaux. Ces actions sont organisées selon les quatre étapes d'un chantier : avant l'ouverture du chantier, au début des travaux, pendant les travaux et à la fin des travaux.

Selon ce modèle, les 13 interventions suivantes ont été traitées :

1. Le sablage de façades ;
2. L'utilisation de peintures et autres produits contenant des COV ;
3. La vitrification ou la pose de produits d'étanchéité ;
4. Le décapage chimique de peinture ou enduits ;
5. La découpe de carrelage ;
6. La taille et la découpe de pierres ;
7. Le ponçage et le sciage d'éléments ;
8. La réalisation de saignées et de percements ;
9. La démolition d'éléments intérieurs ;
10. La démolition de bâtiment ou partie de bâtiment ;
11. La circulation des machines et camions sur les chantiers ;
12. Les travaux de terrassement ou de forage ;
13. L'utilisation de groupes électrogènes.



Ces documents seront notamment utilisés dans le cadre des contrôles que l'office cantonal de l'environnement (OCEV) mènera sur les chantiers, notamment suite à des plaintes du voisinage.

Les fiches techniques seront complétées et mises à jour sur la base des retours d'expériences ainsi que des futures évolutions techniques. Dans ce contexte, la participation des associations professionnelles ainsi que des entreprises du bâtiment sera aussi bienvenue que nécessaire, afin d'intégrer au mieux leurs compétences et leur savoir-faire dans ce domaine.

Pour tout complément d'information sur cette thématique, il est possible de joindre le SABRA aux coordonnées suivantes :

OCEV - SABRA
Av. Sainte-Clotilde 23
1205 Genève
Tél. : 022 388 80 50
Email : chantiers.sabra@etat.ge.ch



Autres actualités
Concernant la thématique des substances dangereuses dans l'environnement bâti (amiante, PCB, plomb, HAP, HBCD), des directives existent depuis 2013.

Le SABRA a récemment réalisé une mise à jour des trois directives suivantes :

1. Directive diagnostic et assainissement du HBCD (octobre 2023) ;
2. Directive diagnostic et assainissement des HAP (décembre 2023) ;
3. Directive diagnostic plomb (janvier 2024).

Ces documents sont disponibles sur Internet (www.ge.ch/lc/directives-subst) et le SABRA se tient à disposition pour tout complément d'information sur le sujet.



Choisir un professionnel compétent même dans l'urgence

Dans le contexte des dépannages d'urgence, recourir à des prestataires membres d'une association professionnelle établie permet de minorer les risques de mauvaises surprises (malfaçons et / ou factures disproportionnées) et de promouvoir la responsabilité sociale des entreprises.



© suissetec

Eu égard notamment à la pluralité des acteurs, tant du côté de l'offre que de celui de la demande, et considérant qu'il est relativement aisé d'y entrer ou d'en sortir, les marchés du Second œuvre et de la technique du bâtiment s'approchent du modèle théorique de la concurrence pure et parfaite. Par conséquent, les prix qui y sont pratiqués et la qualité des prestations fournies tendent vers un optimum.

À cet égard, le segment du dépannage d'urgence constitue une exception. En effet, dans la mesure où la demande est quasiment exclusivement constituée de particuliers, qui connaissent mal les acteurs et les conditions des marchés concernés, et vu les circonstances qui encouragent davantage la précipitation que la réalisation diligente d'une étude comparative, l'information mobilisable est parcellaire. Un bris de glace ou une chaudière qui tombe en panne dans les frimas de janvier ne permettent souvent pas de faire des choix apaisés et mûrement réfléchis au moment de sélectionner un prestataire. En pareils cas, le choix s'opère généralement en fonction de l'algorithme de recherche de Google, dont le totémique « PageRank » n'est plus que l'un des 200 critères, soit presque autant de possibilités d'optimiser le référencement, qui nous éloignent du mieux-disant.

Il en résulte une augmentation de la survenance des risques associés à de telles interventions. C'est d'abord le cas de celui des malfaçons. Les défauts de l'ouvrage sont d'autant plus problématiques que l'avis doit intervenir sans délai, sous peine pour le maître d'être forclos de ses droits.

Il en est aussi ainsi des factures dont le montant est en disproportion évidente avec le prix objectif des prestations fournies, ou des interventions comprenant des dépenses supplémentaires inutiles. À titre d'illustration, parmi d'autres, c'est notamment le cas d'une facture de CHF 2'400.- pour une intervention sur une canalisation obstruée alors que l'expert mandaté ex post en avait estimé le prix à CHF 500.-. En matière de dépannage d'urgence, les parties ne fixent en principe pas les prix à l'avance. Si, en cas de litige, il revient in fine au juge de déterminer le prix effectif, c'est souvent l'apathie rationnelle qui prédomine : dans la perspective d'une procédure longue et coûteuse dont l'issue demeure incertaine, il peut paraître plus raisonnable de renoncer à agir.

Ces risques peuvent aisément être atténués en s'adressant à des prestataires qui sont membres d'associations professionnelles bien établies, car y adhérer témoigne de la volonté de s'inscrire dans une communauté d'artisans et d'entrepreneurs qui valorisent la qualité du travail, le professionnalisme et la probité dans les relations commerciales.

En outre, s'adresser à des entreprises affiliées, même dans le tumulte d'une fuite d'eau un dimanche soir, c'est aussi choisir d'encourager la responsabilité sociale des entreprises de la construction, dans la mesure où elles s'engagent à respecter les conventions collectives de travail et à payer leurs charges sociales. Elles contribuent fréquemment aussi à la formation duale.

Dans un contexte d'urgence, il existe des outils permettant d'améliorer l'information disponible et in fine de s'adresser aux professionnels compétents. C'est notamment le cas de l'annuaire FMB qui liste par métier l'ensemble des entreprises membres des associations y affiliées (www.fmb-ge.ch/annuaire-2/) ou du site internet « techniciens du bâtiment 24 » (https://techniciensdubatiment24.ch/) de l'association suissetec (pour le sanitaire, voir aussi les membres de l'AMFIS : www.mbg.ch/entreprises-membres-amfis-ferblanterie-sanitaires), qui permet en deux clics d'identifier les entreprises disponibles à proximité.

Législature 2023-2027 : constructionromande présente les priorités de l'industrie romande de la construction

À l'occasion de la session d'hiver des Chambres fédérales, la première de la nouvelle législature, constructionromande a tenu sa traditionnelle rencontre avec les Parlementaires fédéraux romands. L'occasion de faire le point sur les enjeux prioritaires que l'Assemblée fédérale est appelée à traiter dans les quatre ans à venir.



Il est important que le monde politique soit à l'écoute du monde professionnel et au clair sur les préoccupations des entreprises, leurs priorités et leurs engagements. Que cela soit dans le domaine des marchés publics, de la fiscalité ou encore des investissements dans les infrastructures, le cadre réglementaire dans lequel les entreprises déploient leurs activités dépend souvent directement de décisions prises à Berne.

C'est dans cet esprit que constructionromande a organisé sa rencontre annuelle avec les Parlementaires fédéraux romands. La rencontre a été l'occasion de présenter les priorités de la construction à travers une dizaine de thématiques clés, allant de l'aménagement du territoire aux marchés publics, du développement des infrastructures à la formation professionnelle. Point central de la rencontre, il a aussi été question du thème de la ressource au sens large, comprenant la disponibilité des matériaux de construction, le développement de l'économie circulaire, mais aussi l'accès à la main-d'œuvre et les enjeux liés à la formation continue. En effet, si la dernière décennie a été globalement florissante pour l'activité de construction, ce dynamisme ne doit pas occulter le fait que la disponibilité et l'accès aux matériaux indigènes sont de plus en plus difficiles. Cela conduit à des importations de l'étranger avec ce que cela comporte de désavantages en termes économiques, mais également en termes d'impact environnemental. Une révision du cadre légal en la matière est nécessaire et il est à espérer que les Chambres s'attelleront à la tâche durant cette législature.

Il ne s'agit cependant pas seulement de garantir une meilleure exploitation des ressources indigènes, mais également d'accroître le réemploi de matériaux issus de la déconstruction. Là aussi, un carcan légal et réglementaire trop rigide, couplé à la frilosité des maîtres d'ouvrage, empêche une plus grande utilisation de ces matériaux alors que les entreprises sont prêtes à aller de l'avant et disposent du savoir-faire technique.

Enfin, on ne peut parler de ressource sans aborder la question territoriale. La Suisse s'est dotée ces dernières années d'un cadre légal qui vise à davantage préserver les zones non-bâties, ce qui en soit est à saluer. Mais on constate toujours plus que, si le cadre légal se veut vertueux, sa mise en œuvre ne permet pas de répondre aux besoins du pays, que ce soit pour le logement ou pour les infrastructures. Les professions de foi en faveur d'une densification accrue du bâti et d'une urbanisation compacte vers l'intérieur ne se traduisent que peu dans les faits et font bien trop souvent les frais d'oppositions locales et de procédures administratives trop longues. Les conséquences en sont une crise du logement affectant de nombreuses régions, notamment Genève et l'Arc lémanique, et un éloignement croissant entre habitat et lieu de travail, avec à la clé un engorgement toujours plus important des infrastructures de transport. Ces contradictions, sources de nuisances, doivent être résolues et le cadre légal adapté afin d'améliorer la cohérence de l'aménagement du territoire et de répondre aux besoins. Espérons là aussi que la nouvelle législature sera celle lors de laquelle des solutions efficaces à ces défis seront adoptées.

Les priorités de constructionromande, domaine par domaine, sont synthétisées dans un document mis à jour chaque année et à disposition à l'adresse : www.constructionromande.ch.

constructionromande

Macarons de stationnement journaliers : des nouveautés pour mieux répondre aux besoins des professionnels

Les macarons multizones journaliers sont désormais utilisables dans l'ensemble du canton de Genève et non plus seulement dans les zones à macarons. Ils peuvent être activés soit pour une durée continue de 5 heures choisie par l'usager, au lieu d'un horaire fixe comme c'était le cas jusqu'à présent, soit pour toute la journée, de 8h00 à 19h00. Les critères d'attribution des macarons annuels professionnels seront renforcés, afin de garantir un usage conforme à leur objectif.

Une plus grande souplesse d'usage pour les macarons de stationnement multizones journaliers
Le Conseil d'État a modifié au mois de mai 2023 le Règlement d'exécution de la loi d'application de la législation fédérale sur la circulation routière (RaLCR). Le Règlement modifié est entré en vigueur le 1er janvier 2024 et modifie notamment le régime des macarons multizones journaliers.

Ces macarons sont utilisables entre 8h00 et 19h00, soit pour une durée continue de cinq heures, avec activation choisie par l'usager du macaron demi-journée flex à CHF 10.-, soit à la journée avec le macaron journée à CHF 20.-.

Les macarons journaliers TOUT PUBLIC permettent aux usagers de stationner leur véhicule sur l'intégralité des places bleues situées sur le domaine public dans le canton de Genève, et ce sans conditions particulières. Les macarons journaliers professionnels (macarons PLUS) permettent aux véhicules d'entreprises éligibles (véhicules sérigraphiés, camionnettes-outils, véhicules approvisionnant les chantiers, ainsi que des véhicules d'intervention d'urgence) de stationner sur l'intégralité des places bleues et des places blanches payantes situées sur le domaine public dans le canton.

Attention : les places blanches à disque n'entrent pas dans le champ d'application du nouveau Règlement. Les usagers souhaitant s'y parquer doivent donc utiliser leur disque de stationnement.



De nouvelles fonctionnalités de l'application multipark.ch pour les entreprises
L'application web multipark.ch, développée par la Fondation des Parkings, permet un achat et une activation des droits de stationnement de type macaron journalier, en tout temps et à distance.

Elle offre désormais de nouvelles fonctionnalités aux entreprises agrées, en particulier :

- Acheter des macarons à l'avance et être alerté lorsque le nombre de macarons disponibles pour un véhicule passe en dessous d'un certain seuil ;
- Créer des sous-comptes pour les employés qui pourront activer les macarons, en fonction du besoin de stationnement ;
- Enregistrer une flotte de véhicules ;
- Déléguer l'administration du compte.

Pour tout renseignement, rendez-vous sur www.multipark.ch ou sur www.geneve-parking.ch ou appelez le 022 827 44 90 (du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00).

DIMENSIONS & PERSPECTIVES, le journal de la Fédération Genevoise des Métiers du Bâtiment, paraît 4 fois par an et est imprimé sur du papier recyclé.
Distribution : entreprises membres des associations professionnelles genevoises de la construction et de l'immobilier ; associations professionnelles et économiques genevoises, régionales et nationales ; pouvoirs publics (Confédération, Canton et Communes GE) ; partis politiques ; syndicats ; médias.
Responsable éditorial : Nicolas RUFENER • E-mail : redaction@fmb-ge.ch
FMB - PONT ROUGE CENTRE DE FORMATION – Rampe du Pont-Rouge 4 – 1213 Petit-Lancy – www.fmb-ge.ch
Conception graphique : Agence Hémisphère • Impression et diffusion : Moléson Impressions.